

Information du 23 FÉVRIER 2024 – INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE, INSPIRATION et PRESIDENT

Le 23 février 2024, la société de gestion a procédé à une majoration des frais administratifs externes relatifs à l'exercice 2023, comme suit :

Nom du Fonds	Frais Administratifs Externes Complémentaires	% de la VNI
FCP Force	5 314.60 €	0.013%
FCP Agile	6 768.93 €	0.039%
FCP Inspiration	3 960.92 €	0.018%
FIVG Président	672.76 €	0.004%

Conformément au prospectus, cette majoration des frais administratifs externes à la société de gestion est égale ou inférieure à 10 points de base par année civile de chaque fonds et n'offre pas la possibilité d'obtenir le rachat de ses parts sans frais.